

RÈGLEMENT MOUNTAIN TRAIL TROPHY EDITION 2023



Article 1

Le Mountain Trail Trophy (MTT) est organisé conjointement par « EDF Pierra Menta été » (France) qui aura lieu le 30 juin, 1 et 2 juillet 2023 et « Monte Zerbion Skyrace » (Italie) qui aura lieu le 13 mai 2023.

Article 2

Tous coureurs s'inscrivant à « EDF Pierra Menta été » et à « Monte Zerbion Skyrace » est inscrit au MTT.

Le classement de ce trophée se fait par catégorie femme et homme et en individuel. Il est établi et mis à jour après chaque épreuve.

Pour chacune des 2 courses, chaque coureur ou équipe se verra attribuer un nombre de points en fonction de son classement. Le vainqueur du trophée sera celui ou celle qui comptabilisera le plus de points. Un classement sera établi chaque année.

Le classement réalisé par chaque athlète lors de chaque compétition permet d'obtenir les points suivants : **1er (200 points), 2^{ème} (185 points), 3^{ème} (172 points),**

puis par ordre décroissant 162, 153, 145, 138, 131, 124, 118, 112, 106, 100, 95, 90, 85, 80, 75, 71, 67, 63, 59, 55, 51, 48, 45, 42, 39, 36, 33, 30, 28, 26, 24, 22, 20, 18, 16, 14, 12, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et pour finir 1 point pour tous les athlètes ayant terminé la course dans les délais impartis par l'organisateur.

Pour « EDF Pierra Menta été », les concurrents d'une même équipe (femmes, hommes et mixtes) obtiennent le même nombre de points.

Article 3

Tous les participants au MTT se verront offrir un lot finisher.

Seuls les 4 premières femmes et les 4 premiers hommes seront récompensés par un prize money :

1^{er} (femme/homme) reçoit la somme de 800 €,

2^{ème} (femme/homme) reçoit la somme de 600 €,

3^{ème} (femme/homme) reçoit la somme de 400 €,

4^{ème} (femme/homme) reçoit la somme de 200 €.

Article 4

Epreuves MTT 2023

13 mai 2023: Monte Zerbion Skyrace (commune de Châtillon, Val d'Aoste, Italie), 23 km/2200 m D+/D-.

30 juin, 1 et 2 juillet 2023 : EDF Pierra Menta été (commune d'Arêches-Beaufort, France), 70 km/7000 m D+/D-).

La remise finale des récompenses du MTT aura lieu le dimanche 2 juillet 2023, lors du podium final de « EDF Pierra Menta été ».

En cas d'égalité, le montant attribué au classement de ces athlètes est divisé entre les concurrents concernés.

IMPORTANT

Si un(e) des athlètes classé(es) sur le podium n'est pas présent(e) à la cérémonie de remise des prix, il (elle) perd 50% de sa prime, à l'exception de celui(celle) qui sera en mesure de prouver que son absence est indépendante de sa volonté.

Modalité de versement des primes: des virements bancaires seront effectués à chaque athlète primé, déduction faite de l'impôt à la source exigé par la législation en vigueur.